



13^{ème} RALLYE REGIONAL DE SARRIANS

28 et 29 octobre 2017

Association Sportive Automobile Méditerranée

33, Route de Montfavet – 84000 AVIGNON

Tél. : 06.34.30.79.33 – asamediterranee@sfr.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à renvoyer à : **Association RALLYE DE SARRIANS**
862 Route de Parisi -- 84260 SARRIANS
Tél. : 04 90 65 59 03
rallyedesarrians@orange.fr
www.rallyedesarrians.fr

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	lundi 4 septembre 2017
Ouverture des engagements	Dés parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 16 Octobre 2017 à minuit
Parution et distribution du Road Book	Samedi 21 octobre 2017 de 7h45 à 19h au Bar du Casino à Sarrians et Vendredi 27 octobre 2017 de 7h45 à 19h au Bar du Casino à Sarrians
Date et heures des reconnaissances	Samedi 21 octobre 2017 de 8 h à 19 h et Vendredi 27 octobre 2017 de 8 h à 19 h.
Vérifications des documents	Samedi 28 octobre de 7 h.15 à 11 h 30 à la salle F. Mistral - Sarrians
Vérifications des voitures	Samedi 28 octobre de 7 h 30 à 11h 50 Place Jean Jaurès - Sarrians
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 28 octobre à partir de 7 h 30 Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange - SARRIANS
1 ^o Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 28 octobre à 10 h 45 au PC (Salle Regain-Bd Giono) - SARRIANS
Publication des équipages admis au départ	Samedi 28 octobre à 12 h 15 au P.C. (Salle Regain - Sarrians) et au Parc de départ ((Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Publication des heures et ordre départ	Samedi 28 octobre à 12 h 15 au PC. (Salle Regain à Sarrians) et au de parc de départ (Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Briefing des pilotes	Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif
Départ du 1 ^{er} concurrent	Samedi 28 octobre, Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange à Sarrians, 10 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	Samedi 28 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians 10 mn après l'arrivée du dernier concurrent V.H.C.
Publication des heures et ordre	Samedi 28 octobre à 19h au PC (Salle Regain à Sarrians) et au parc d'arrivée, (Bd Théodore Aubanel à Sarrians).
Départ de la 2 ^{ème} étape	Dimanche 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians, 10 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC
Arrivée du Rallye	Dimanche 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians 10 mn après l'arrivée du dernier concurrent V.H.C.
Vérifications Finales	Garage Ludovic JUPILLE - Bd du Comtat Venaissin – 84260 SARRIANS

Publication des résultats du Rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au PC et au Parc d'arrivée à Sarrians.
Remise des Prix Dimanche 29 octobre à 18 h - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée organise, les 28 et 29 octobre 2017 le 13^{ème} Rallye Régional de SARRIANS en qualité d'organisateur Administratif

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côtes d'Azur Le 25/07/2017 sous le numéro 60 et sous le permis d'organiser FFSA numéro 746 en date du 25/07./2017.

Comité d'organisation

Co Présidents : Mrs Thierry BRILLARD et Jacques BERNARDI

Joël BENIVAY, Véronique BERNARDI, Gaby et Jean- Michel BERNARDI, Philippe CLEMENT, Nicolas CLERC, Christian FOURNIER, Patrick HARDY, Alexandre JOUANNE, Isabelle et Paul SUBE, Rony TELLENE et tous les membres de l'association RALLYE de SARRIANS.

Le secrétariat du Rallye et la Permanence du Rallye :

Association RALLYE DE SARRIANS

862 Route de PARISI

84260 SARRIANS

Tél. : 04 90 65 59 03 - rallyedesarrians@orange.fr

Organisateur Technique : Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi – 84260 SARRIANS

1.1P Officiels.

		N° licence
Président du Collège	Mr Norbert BIAGIONI	25075
Membre du collège	Mme Maryline DUCARTERON	6840
	Mr Alain DEL CORSO	35800
Directeur de course	Mr Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de course adjoints	Mr Stéphane OUDINOT	45980
	Mr Albert PATISSON	5475
	Mme Myriam VINCENT	1525
Directeur de course délégué à la voiture tricolore	Mr Clair SCHMIT	9199
Directeur de courses délégué à la voiture Autorité	Mr Paul MEGE	2727
Adjoints à la direction de course délégués aux épreuves spéciales	Mr GAUTHIER Jacques	35196
	Mr VERNET Daniel	147321
	Mme M. Odile VINCENSINI	9656
Délégué sécurité Ligue P.A.C.A.	Mr Robert RICHARD	44762
Véhicule info	Mr René MEILLORET	147512
Véhicule damier	Mr J. Michel BERNARDI	112398
Chargé des relations avec les concurrents	Me Sylvie SCHMIT	36488
	Me Isabelle FORESTELLO	138486
Responsable des commissaires techniques	Mr Lismon LAMBERT	3585
Commissaires Techniques	Mr Philippe BLANC	38131
	Mr Bernard BOUVERAT	7392
	Mr Robert CORBET	6850

	Mr J Pierre FORESTELLO	11620
	Mr David HIELY	33408
	Mr Dominique TURPIN	119028
	Mr Patrick VIEUX	113719
Secrétaire des Commissaires Techniques	Me Christel MARIGNANI	139938
Médecin chef	ASSM 30	
Chargée des Relations avec la presse	Mme Véronique BERNARDI	153159
Responsable des commissaires	Mr Yves MIGLIARINA	161634
	Mme Gaby BERNARDI	54730
Responsable du matériel	Mr Philippe CLEMENT	198149
	Mr Nicolas CLERC	
	Mr Alexandre JOUANNE	145793
	Mr Paul SUBE	7585

Classements TOP – RALLYE

Juges de fait

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et ceux du rallye de doublure, sont déclarés compétents.

1.2P Eligibilité

Le RALLYE REGIONAL DE SARRIANS compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2018 (coefficient 2)
- Les Challenges Rallyes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA 2017

1.3P Vérifications

Les horaires de convocations aux vérifications seront consultables sur le site rallyedesarrians.fr

Les vérifications administratives auront lieu samedi 28 octobre de 7 h 15 à 11h 30

Les vérifications techniques auront lieu de 7 h 30 à 11 h 50 Place Jean Jaurès à Sarrians

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives ;

Un temps imparti de 20 mn sera donné aux concurrents pour se présenter au départ du convoi pour les vérifications techniques.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales, seront effectuées :

Garage Ludovic JUPILLE à SARRIANS

Taux Horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 13^{ème} Rallye REGIONAL de SARRIANS doit adresser la demande d'engagement, **accompagnée du montant des droits d'engagement**, dûment complétée, avant le lundi 16 octobre 2017 au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) : **Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS**

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les 2 rallyes (moderne + V.H.C).

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **340 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs à **680 €**

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : Association RALLYE DE SARRIANS.

Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des photocopies des permis de conduire, des photocopies de la licence 2017 de chaque membre d'équipage et la photocopie de la première page du Passeport technique.

Les envois en recommandés ou en Chronopost sont déconseillés (délais de réception plus longs).

Les adresses électroniques lisibles et les numéros de téléphones mobiles, sont très importants.

L'organisateur se réserve le droit de rembourser, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur dans les jours précédents le rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée à Sarrians.

Les lieux seront indiqués dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Toute assistance en dehors des parcs prévus à cet effet est interdite

Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les parcs d'assistance.

Dans les parcs d'assistance, il ne sera toléré, avec la voiture de course, uniquement un seul véhicule d'assistance (Adhésifs *ASSISTANCE* obligatoire).

Un parc à remorques et porte-voiture est prévu par l'organisation donc ceux-ci sont interdits dans les parcs d'assistance.

Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires sportifs.

Dans la zone d'assistance la vitesse est limitée à 30 km /h.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.5.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

4.6P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Descriptif

« Le 12ème RALLYE REGIONAL DE SARRIANS » représente un parcours de 171 kms.
Il comporte 2 étapes, 3 sections et 8 spéciales d'une longueur totale de 40 kms entièrement sur asphalte.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - ES 3 - ES 6	⇒	Sarrians - Vignes de Vacqueyras	⇒	6 km 700
ES 2	⇒	Beaumes de Venise – Les Vignaux	⇒	2 km 100
ES 4 - ES 7	⇒	Suzette - Malaucène	⇒	4 km 000
ES 5 - ES 8	⇒	Col de La Madeleine	⇒	4 km 900

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement.

Le Parc à Remorques est situé sur le terrain à côté du parking du Skate-Park.

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 21 octobre 2017 de 8h à 19h

Vendredi 27 octobre de 8h à 19h.

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuve spéciale.

Des contrôles seront mises en place par l'organisation

6.2.7 Pénalités

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés

ou non-respect du nombre maximum de passages

ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série :

- . Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- . Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA
- . Départ refusé

Les trois pénalités sont cumulées

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Disposition générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- . Commissaire de Route : Chasuble orange
- . Chef de Poste : Chasuble orange barrée avec inscription "CHEF DE POSTE"

7.5.3

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées.

Celui-ci restant à la charge du concurrent.

Sur le parcours des épreuves spéciales, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables

Classement Scratch

Au 1er : 650 €

Au 2ème : 500 €

Au 3ème : 400 €

Classement par Groupe

Au 1^{er} : 360 € (200 € si - de 5 partants)

Au 2^{ème} : 250 € (de 5 à 10 partants)

Au 3^{ème} : 150 € (si + de 10 partants)

Classement par Classe

	1 partant	2 à 4 partants	5 à 7 partants	8 à 12 partants	13 à 16 partants	17 et + partants
1er	150 €	240 €	320 €	340 €	340 €	340 €
2ème			160 €	200 €	200 €	200 €
3ème				150 €	150 €	150 €
4ème					70 €	100 €
5ème						70 €

Classement Féminin → (Si - de 5 partants seule la première est récompensée.)

1er Equipage Féminin : 150 €

2ème Equipage Féminin : 70 €

3ème Equipage Féminin : 50 €

Classement JUNIOR (pilote et copilote nés après le 01/01/1992)

L'organisation met en place un classement JUNIOR (pilotes et copilotes moins de 25 ans) qui récompensera 3 équipages.

Note : En cas d'ex-æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du pilote mentionné sur le bulletin d'engagement.

La remise des prix de déroulera le dimanche 29 octobre à partir de 18h à la salle des fêtes de Sarrians.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.